

Photovoltaïque au sol sur des terres agricoles : la Fédération adopte une motion



Fin décembre 2023, le bureau de la Fédération des Parcs, organe décisionnel de la Fédération, a rendu un avis sur la question des projets d'énergie photovoltaïque sur les terres agricoles dans les Parcs naturels régionaux.

La motion, adoptée par le bureau du 21 décembre, réaffirme le besoin essentiel de préserver les terres agricoles et forestières. Elle rappelle que les surfaces agricoles et forestières susceptibles d'accueillir ces installations photovoltaïques, souvent considérées comme « peu productives », peuvent représenter des enjeux importants en termes de paysage et de biodiversité.

La motion souligne la nécessité d'intégrer l'avis des Parcs dans la procédure d'identification de ces surfaces : en effet, dans le projet de loi celle-ci a été confiée aux Chambres d'agriculture et ne prévoit pas explicitement l'association des Parcs, contrairement à l'identification des zones d'accélération menée par les communes.

Cette motion a été proposée et adoptée par le bureau suite à la publication du projet de décret d'application sur l'agrivoltaïsme et le photovoltaïque au sol sur terres agricoles/naturelles/forestières. Ainsi, la motion porte spécifiquement sur la deuxième catégorie d'installation (photovoltaïque au sol) et vient en cohérence avec la motion « Energie solaire dans les PNR » adoptée en décembre 2022. Des travaux complémentaires permettront de compléter le positionnement de la Fédération sur l'agrivoltaïsme.

Liens utiles

[Motion Photovoltaïque au sol sur terres agricoles](#)

[Quel développement de l'énergie solaire dans les Parcs naturels régionaux de France](#)